



ENSEMBLE, PRÉSERVONS L'EAU ET LA FENSCH

Hayange, le 9 juillet 2021

Sommaire

Communiqué de presse	2
Objectif n° 1 : Eau, et biodiversité : Reconquête de la biodiversité et préservation des milieux naturels	4
Objectif n° 2 : Amélioration de la qualité des cours d'eau	5
Objectif n° 3 : Eau dans la ville, bonne gestion patrimoniale et adaptation au changement climatique	6
Objectif n° 4 : Coopération internationale	7
Objectif n° 5 : Communication / sensibilisation.....	8
Gouvernance du contrat et engagements réciproques.....	9
<u>Annexes</u>	
Signataires	
Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi.....	

Hayange, le 9 juillet 2021

Ensemble, préservons l'eau et la Fensch

Vendredi 9 juillet 2021, à Hayange (57), **Michel Liebgott**, président de la [Communauté d'Agglomération du Val de Fensch](#) aux côtés de **Daniel Matergia**, président du [Syndicat mixte Eau et Assainissement Fontoy - Vallée de la Fensch](#) et Marc Hoeltzel, directeur général de [l'agence de l'eau Rhin-Meuse](#) ont signé un contrat de territoire « Eau et Climat ».

Ce contrat, signé pour 4 ans, concerne le territoire de la Vallée de la Fensch, dont le bassin versant compte 10 communes et 70 000 habitants.

L'ambition portée par ce contrat de territoire « Eau et Climat » se décline autour de 5 objectifs.

Le premier concerne la reconquête de la biodiversité du territoire en agissant sur les zones humides **et la préservation des milieux aquatiques**. Une attention particulière sera ainsi portée à la Fensch, au Krisbach et au Conroy.

Le second objectif vise la reconquête de la qualité de l'eau des cours d'eau pour atteindre le bon état d'ici 2027. Il se déclinera au travers d'un important programme de travaux d'assainissement de plusieurs communes du territoire.

L'amélioration des performances des réseaux d'eau potable pour économiser la ressource et **la gestion des eaux pluviales** viennent compléter la dynamique.

Enfin, la coopération internationale avec une province au Vietnam et **la sensibilisation des habitants** constituent le dernier pan de ce partenariat.

30 actions concrètes ont été planifiées d'un montant global de 26,2 millions d'euros, co-financées par des subventions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse d'un montant prévisionnel de 8,8 millions d'euros.

Le territoire

Le territoire est parcouru par 3 cours d'eau principaux : la Fensch, affluent de la Moselle, la Moselle et le Conroy, tous deux en frange du territoire.

La Fensch prend sa source à Fontoy, et parcourt 15 km avant de rejoindre la rive gauche de la Moselle (surface du bassin versant de 83 km²). La rivière se caractérise par une forte anthropisation et industrialisation, avec des aménagements drastiques et historiques du lit mineur (30% du linéaire est canalisé et couvert).

Parmi les 4 masses d'eau du territoire¹, seule la masse d'eau du Conroy 2 est classée en bon état écologique. Les masses d'eau Conroy 1, Fensch et Moselle 6 sont en état écologique moyen, déclassées par des paramètres biologiques (diatomées, invertébrés), par un bilan en oxygène et

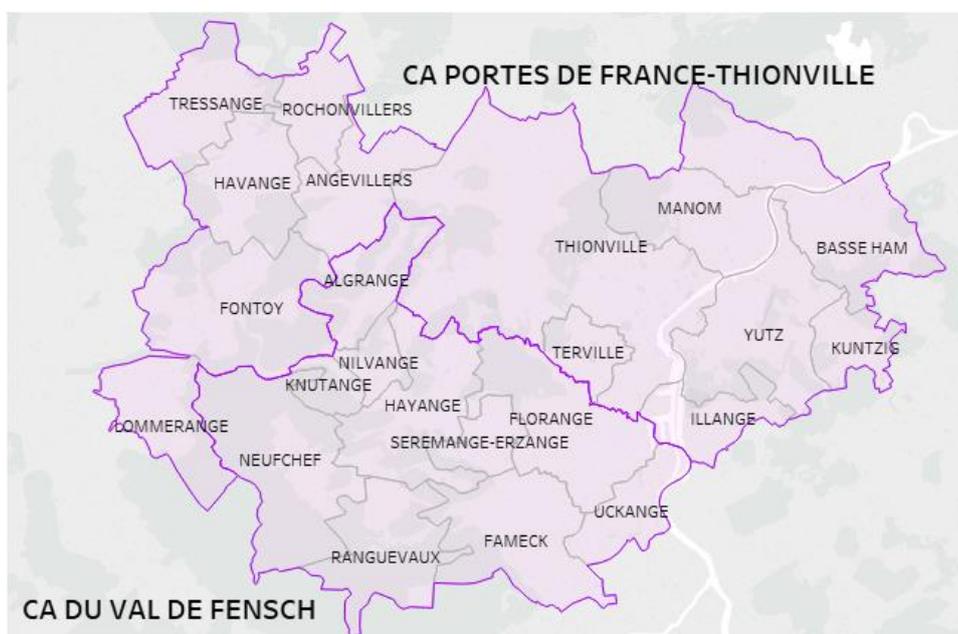
nutriments non satisfaisants, et par la présence de polluants spécifiques tels que l'arsenic et pesticides.

De nombreux usages industriels liés à l'eau sont recensés sur le territoire. Une des particularités de la Fensch est liée à sa situation dans le bassin minier Nord, ennoyé à compter de 2008, ce qui a conduit à des débordements du réservoir minier.

Au vu de la vulnérabilité de cette vallée par rapport au risque d'inondation et des forts enjeux

liés à l'urbanisation, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a engagé en 2010 un programme d'actions et de prévention des inondations du bassin versant de la Fensch, qu'il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser et de finaliser pour l'intégrer dans la démarche globale du programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) Moselle Aval.

Aucune commune du territoire n'est classée dans la liste des communes à pénuries d'eau récurrentes de Moselle.



1. une masse d'eau est tout ou partie d'un cours d'eau, d'un lac

Objectif n° 1 : Reconquête de la biodiversité et préservation des milieux naturels



Le territoire possède une matrice naturelle riche, à préserver ou restaurer avec notamment des zones humides pour partie remarquables et identifiées dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin ferrifère, une trame bleue fortement altérée et des milieux thermophiles sensibles. La communauté d'agglomération du Val de Fensch va poursuivre ses actions en matière de préservation de la biodiversité.

Elle passe à l'action !

Objectifs	Actions définies	Responsabilité
Reconquête de la biodiversité	Réalisation d'une étude Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire et adoption d'un plan d'actions	Communauté d'agglomération du Val de Fensch
	Restauration de zone humide en tête de bassin du Brouck en zone forestière	
	Etablissement d'un plan de gestion de la zone humide de Ranguieux	
Préservation des milieux aquatiques	Définition d'un programme global de gestion intégrée du risque d'inondation	Communauté d'agglomération du Val de Fensch
	Travaux de renaturation et de gestion des inondations sur la Fensch	
	Restauration du ruisseau des écrevisses (Kriesbach)	
	Etablissement d'un plan de gestion sur le vallon du Conroy	

Objectif n° 2 : Amélioration de la qualité des cours d'eau



Le territoire compte 1 ouvrage d'épuration qui est raccordée à la station d'épuration de Florange. L'agglomération est en non-conformité « Eaux Résiduaires Urbaines » pour défaut de collecte depuis 2011. Elle a été mise en demeure de mettre ses équipements en conformité.

Ils passent à l'action !

Objectif	Actions définies	Objectif fixé	Responsabilité
	Développement et amélioration de l'assainissement sur les communes de Algrange, Nilvange, Fameck, Florange Hayange, Fontoy et Knutange	Travaux de collecte, d'élimination d'eaux claires parasites, de réhabilitation pour la fiabilisation de l'autosurveillance...	Syndicat eau et assainissement de Fontoy - vallée de la Fensch Communauté d'agglomération du Val de Fensch
Améliorer la qualité des cours d'eau	Gestion du temps de pluie sur la commune de Fontoy		Syndicat eau et assainissement de Fontoy - vallée de la Fensch
	Mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions des substances dangereuses pour l'eau		

Objectif n° 3 : Eau dans la ville, adaptation au changement climatique et bonne gestion patrimoniale



Pour le territoire de la vallée de la Fensch, gérer ses eaux de pluie est un enjeu de taille à plusieurs titres. Le développement urbain et le changement climatique ont généré des sols toujours plus imperméables, ne permettant plus aux eaux pluviales de s'infiltrer dans les sols et créant des îlots de chaleurs notamment dans les cours d'écoles. L'aménagement de l'espace par un retour de la nature en ville est alors un enjeu de taille.

Ils passent à l'action !

Objectifs	Actions définies	Responsabilité
	Mise en place d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur la commune de Ranguevaux	Communauté d'agglomération du Val de Fensch
Bonne gestion patrimoniale	Mise en place d'équipements pour l'amélioration de la connaissance du réseau d'eau potable Actions visant l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable	Syndicat Eau et Assainissement Fontoy – vallée de la Fensch
Gestion intégrée des eaux pluviales et ville de demain	Définir une stratégie de gestion alternative des eaux pluviales	Communauté d'agglomération du Val de Fensch
	Désimperméabilisation de plusieurs espaces publics (dont cours d'écoles)	Communauté d'agglomération de du Val de Fensch / communes

Objectif n° 4 : Coopération internationale



Le syndicat Eau et Assainissement Fontoy – vallée de la Fensch est reconnu pour son engagement en faveur du développement durable et assume pleinement ses responsabilités sociales, sociétales, environnementales. Elle s'illustre notamment au travers de projets et travaux de coopération décentralisée. Pendant 10 ans, il a aidé la province de Quang Tri au Vietnam en lui apportant partage de compétences et d'expériences. Aujourd'hui, il travaille avec la province de Binh Dinh.

Il passe à l'action !

Objectif	Actions définies	Responsabilité
Coopération internationale	Réalisation d'infrastructures sanitaires dans les écoles de la cité urbaine de An Nhon au Vietnam	Syndicat Eau et Assainissement Fontoy – vallée de la Fensch
	Réalisation de formations et échanges techniques	
	Réalisation d'infrastructures pour l'alimentation en eau potable	

Objectif n° 5 : Communication / sensibilisation



Les enjeux autour des thématiques de l'eau dans la vallée de la Fensch (inondation, biodiversité, qualité des milieux aquatiques, changement climatique...) sont au cœur des préoccupations et des attentions. La prise de conscience et les efforts doivent être collectifs. La sensibilisation doit répondre aux attentes des habitants mais aussi les accompagner.

Ils passent à l'action !

Objectif	Actions définies	Responsabilité
Communication / Sensibilisation	Porté à connaissance des enjeux du territoire, des actions à réaliser/réalisées	Syndicat Eau et Assainissement Fontoy - vallée de la Fensch
	Sensibilisation de la population à travers une diversité d'actions	Communauté d'agglomération vallée de la Fensch

La gouvernance du contrat et engagements réciproques

Un comité de pilotage, réunissant les parties prenantes, se réunit a minima une fois par an pour prendre connaissance du rapport d'activité établi par les collectivités. D'autres acteurs pourront être associés pour le bon développement de ce programme.

La communauté d'agglomération du Val de Fensch et le syndicat Eau et Assainissement Fontoy - vallée de la Fensch assurent les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat de territoire « Eau et Climat », à la réalisation des actions et au respect des objectifs fixés.

De son côté, l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'engage à instruire les demandes d'aides déclinant de manière opérationnelle les actions identifiées au titre du contrat territorial « Eau et Climat », et répondant aux priorités d'intervention de l'établissement.

Les montants prévisionnels se répartissent de la manière suivante :

Thématique	Montant prévisionnel total des actions retenues dans le cadre du contrat territorial « Eau et Climat »	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse
Reconquête de la biodiversité et préservation des milieux aquatiques	5 787 000 €	1 886 200 €
Amélioration de la qualité des cours d'eau	18 630 826 €	5 946 031 €
Bonne gestion patrimoniale, eau dans la ville et adaptation au changement climatique	1 130 000 €	607 000 €
Coopération internationale	625 000 €	108 000 €
Communication / sensibilisation	31 000 €	12 400 €
TOTAL	26 203 826 €	8 856 631 €

L'agence de l'eau Rhin-Meuse

Parce que l'eau est un patrimoine commun de la nation, une ressource vitale à protéger et un droit pour tous en France, prévenir et limiter les atteintes aux milieux naturels liées à nos différents usages de l'eau au quotidien est une nécessité.

Au cœur de ce travail d'intérêt général, l'agence de l'eau Rhin-Meuse est chargée par l'État de surveiller la santé des rivières, des eaux souterraines, des milieux aquatiques et de favoriser les projets répondant à ses priorités : préserver les ressources en eau et les milieux naturels sur son périmètre d'intervention, le bassin Rhin-Meuse (8 départements concernés en tout ou partie : Ardennes, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin).

À partir des redevances qu'elle perçoit sur la consommation et la pollution de l'eau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse réinjecte l'essentiel de son budget sur le territoire en mobilisant ses connaissances, ses compétences et ses financements aux côtés de toutes celles et ceux, qui ont un rôle important dans la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention. Son 11^{ème} programme a été lancé le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

Communauté d'agglomération du Val de Fensch

En 1998, huit villes ont fait le choix de se mutualiser en Communauté de Communes du Val de Fensch. C'est en janvier 2000 que la communauté de communes s'est transformée en communauté d'agglomération suite à la loi Chevènement de 1999.

Elle est ainsi parmi les quinze premières communautés d'agglomération en France et la première en Lorraine. Continuité géographique, les villes d'Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Serémange-Erzange et Uckange forment depuis une entité propre sur le territoire mosellan.

En termes de superficie, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch s'étend sur 8 600 hectares et regroupe une population de près de 70 000 habitants.

Depuis 2020, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch gère la compétence -Eau, Assainissement et Eaux pluviales-.

Syndicat Eau et Assainissement Fontoy - vallée de la Fensch

Le syndicat distribue l'eau et gère l'assainissement sur 24 communes (en Moselle et en Meurthe-et-Moselle), soit près de 86 000 habitants.

Les communes adhérentes sont : Algrange, Angevillers, Aumetz, Boulange, Crusnes, Errouville, Escherange, Fameck, Florange, Fontoy, Havange, Hayange, Knutange, Lommerange, Neufchef, Nilvange, Ottange, Ranguévaux, Rochonvillers, Sancy, Serémange-Erzange, Tressange, Trieux et Tucquegnieux.

Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Ambitieux

Le [contrat de territoire « Eau et Climat »](#) repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

Fédérateur

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

Co-construit

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, prenant en compte a minima la gestion patrimoniale et l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » facilite une réflexion stratégique et opérationnelle sur le changement climatique pour réduire la vulnérabilité des territoires et de ceux qui y vivent.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur plusieurs années, sur les financements dont les collectivités pourront bénéficier pour leurs politiques publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de signer une dizaine de contrats de territoire chaque année. En 2024, 80% des aides accordées de l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.



Crédits photos : Raoul Gillibert, CAVF, SEAFF

Contacts Presse

Florence CHAFFAROD

Agence de l'eau Rhin-Meuse
03 87 34 47 59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Dominique ZACCARO

Communauté d'agglomération du Val de Fensch
03 82 86 81 83
dominique.zaccaro@agglo-valdefensch.fr

Angélique BREMONT

SEAFF - Syndicat mixte Eau et Assainissement
de Fontoy et de la vallée de la Fensch
03 82 59 10 01
angelique.bremont@seaff.fr



Dans ses territoires à enjeux, l'agence de l'eau Rhin-Meuse propose son contrat de territoire « Eau et Climat ».

L'ensemble des documents
constitutifs du 11^{ème} programme
(document intégral, délibérations...)
sont accessibles sur
eau-rhin-meuse.fr

